

## Avis de Soutenance

Madame Valentine GUILLEMIN

Droit privé et Sciences Criminelles

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

*Le recouvrement de créances en Europe*

dirigés par Madame Christine HUGON

Soutenance prévue le **lundi 14 décembre 2020** à 14h30

Lieu : 39, rue de l'Université 34060 MONTPELLIER CEDEX 2

Salle : du conseil

### Composition du jury proposé

Mme Christine HUGON	Université de Montpellier	Directrice de thèse
M. Jean-Jacques ANSAULT	Panthéon-Assas Paris II	Rapporteur
M. Olivier SALATI	Université Aix-Marseille	Rapporteur
M. Christophe ALBIGES	Université de Montpellier	Examineur

**Mots-clés :** recouvrement, créances, Europe, exécution forcée, espace judiciaire européen, titre exécutoire

### Résumé :

Le domaine transfrontalier est encore trop souvent synonyme d'irrecouvrabilité pour les créanciers. Traditionnellement, le recouvrement d'une dette se scinde en préparation de l'exécution forcée puis en son exécution. La préparation de l'exécution est caractérisée par la sauvegarde des droits, soit la réalisation de mesure conservatoire ou l'obtention d'un titre dont la reconnaissance transfrontalière pourra concrétiser la réalisation de l'exécution forcée. L'efficacité des mécanismes européens est conditionnée par le respect des droits fondamentaux de procédure face aux barrières usuelles de la distance (délai, langue, accès aux renseignements, multiplicité des règles procédurales etc.). Aujourd'hui, la procédure historique d'exequatur est partiellement remplacée sur le territoire de l'Union européenne, par des mécanismes de recouvrement d'effet direct notamment en matière civile et commerciale. Toutefois, l'exécution forcée européenne demeure assujettie au principe de la territorialité. La mise en place d'une mesure européenne demeure un sujet d'actualité, dont la réalisation concrète permettrait sûrement de solutionner cette problématique (pour partie).